

PRIMATURE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU MALI

Un Peuple-Un But-Une Foi

COMMUNIQUE DU CONSEIL DES MINISTRES EXTRAORDINAIRE

DU VENDREDI 23 AOUT 2024

CM N°2024-35/SGG.

Le Conseil des Ministres s'est réuni en session extraordinaire, **le vendredi 23 août 2024**, dans sa salle de délibérations au Palais de Koulouba, sous la présidence du **Colonel Assimi GOITA, Président de la Transition, Chef de l'Etat**.

Après examen de l'ordre du jour, le Conseil des Ministres a entendu une communication.

Sur le rapport du ministre de la Sécurité et de la Protection civile, le Conseil des Ministres a pris acte **d'une communication relative à la situation des inondations au plan national, du début de la saison des pluies au 22 août 2024.**

Dans le cadre de la prévention et de la gestion des risques de catastrophe, le Gouvernement a adopté des mécanismes et mis en place des dispositifs institutionnels parmi lesquels le Comité interministériel de Gestion des Crises et de Catastrophes et le Centre de Coordination et de Gestion de Crises.

Le Centre de Coordination et de Gestion des Crises, qui est l'outil opérationnel du Comité interministériel, est activé sur ordre du ministre de la Sécurité et de la Protection civile après avis du Premier ministre.

Du début de l'hivernage à la date du 22 août 2024, 122 cas d'inondations ont été enregistrés dans 17 régions et le District de Bamako. Ces inondations ont touché 7 077 ménages, soit 47 374 personnes sinistrées dont 14 451 hommes, 13 576 femmes et 19 347 enfants.

Elles ont occasionné 30 décès dont 12 à Ségou, 06 à Gao, 05 à Bamako, 03 à Koutiala, 01 à Koulikoro, 01 à Kayes, 01 à San, 01 à Kita et 104 blessés.

Le District de Bamako a enregistré 29 cas d'inondations ayant occasionné 05 cas de pertes en vies humaines et 84 blessés. On note aussi 563 ménages touchés, soit un total de 4 639 personnes sinistrées. La région de Gao est la plus touchée avec 1 570 ménages affectés pour un total de 9 936 personnes sinistrées.

Il a été constaté également des cas d'effondrement de maisons, des cas de foudre et de vents violents dans certaines régions.

Face à cette situation, le Centre de Coordination et de Gestion des Crises a été activé par Décision n°2024-000435/MSPC-SG du 30 mai 2024 pour la période allant du 1^{er} juin au 30 octobre 2024.

Cela a permis au Gouvernement d'apporter l'assistance nécessaire aux sinistrés, à travers la fourniture de vivres et non vivres, la distribution de 128 millions 595 mille 800 francs CFA de Cash et le relogement de 903 ménages dans des écoles.

Le Conseil des Ministres a adopté le Plan d'Organisation des Secours proposé par le ministre de la Sécurité et de la Protection civile dont la mise en œuvre permettra d'améliorer la qualité de l'assistance apportée aux populations sinistrées et de renforcer les capacités des structures d'appui.

Ce plan comporte des mesures fortes dont entre autres :

- la poursuite de la sensibilisation sur les risques d'inondation ;
- l'interdiction formelle d'attribution de parcelles à usage d'habitation dans les zones inondables ;
- le curage des collecteurs, des caniveaux et des jonctions des voies d'écoulement d'eau ;
- le recensement des constructions obstruant les voies d'écoulement d'eau en vue de leur libération ;
- la relecture des textes du Comité interministériel de gestion des crises et catastrophes.

En plus de ces initiatives, le Président de la Transition, Chef de l'Etat a instruit :

- le Premier ministre, Chef du Gouvernement, Président du Comité interministériel de Gestion de Crises et de Catastrophes, de déclarer l'état de catastrophe nationale suite aux inondations occasionnées par les pluies ;

- le ministre de l'Economie et des Finances de mobiliser 4 milliards de franc CFA pour faire face aux conséquences des inondations, renforcer le stock national de sécurité alimentaire et apporter l'assistance nécessaire aux ménages touchés.

Bamako, le 23 août 2024

Le Secrétaire Général du Gouvernement,

Birama COULIBALY